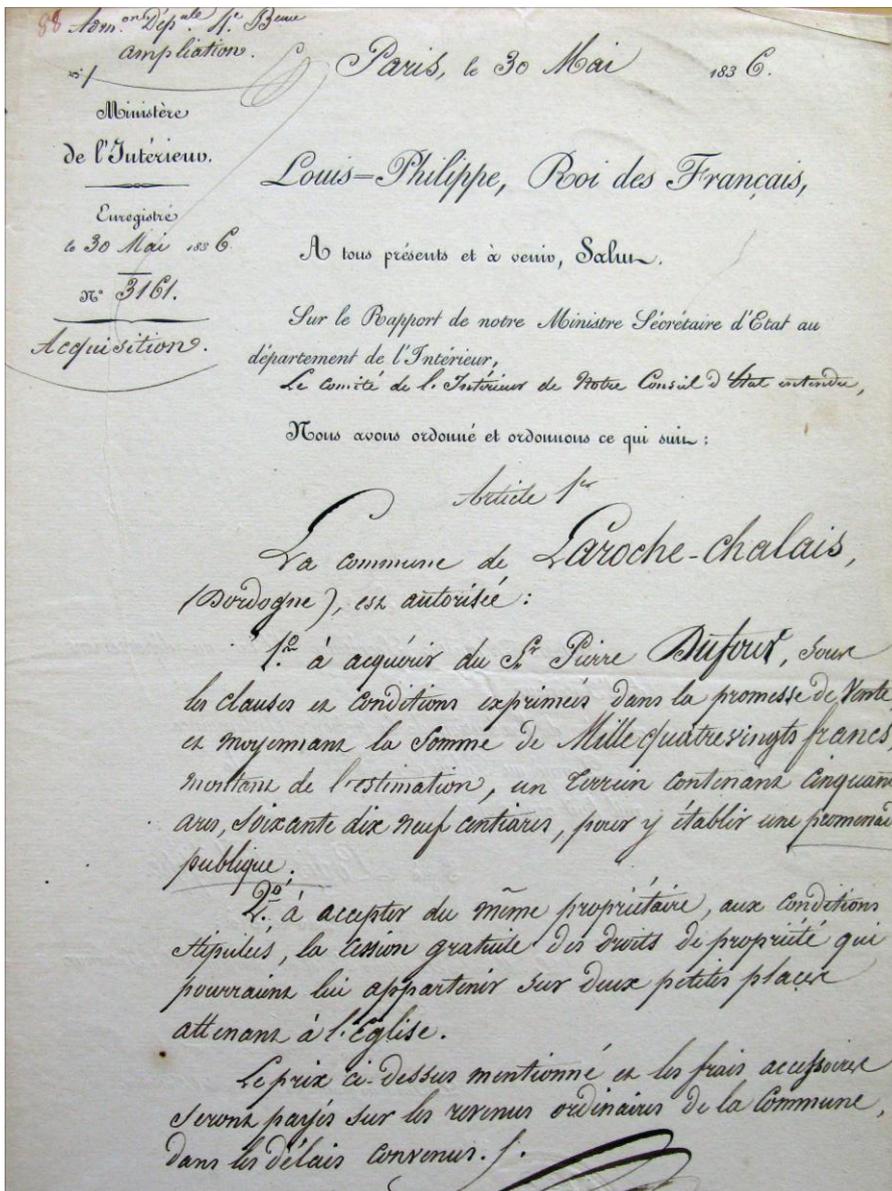


Chronique doublade :

Les promenades de La Roche-Chalais

Lors de son mandat de maire, entre 1804 et 1808, Jean-Pierre Trigant-Gautier avait signalé que la commune aurait intérêt à acquérir l'ancienne cour du château seigneurial alors partagée entre de nombreux propriétaires. Ce beau point de vue sur la vallée, bien aménagé, offrirait *une belle promenade* pour les habitants de la commune. Jean-Pierre Trigant-Gautier, démis de ses fonctions de maire en 1808, s'opposa vigoureusement aux nouvelles municipalités mises en place durant la Restauration. Son principal adversaire, Galaup, né à La Roche-Chalais comme lui étant sous préfet à Ribérac, la lutte fut rude jusqu'à la Révolution de juillet 1830. Dès 1810, le sous-préfet se plaignait au préfet des agissements de Trigant-Gautier : *Il faut encore vous proposer de nouvelles mesures à l'égard de la commune de La Roche-Chalais dont l'administration est constamment l'objet des inquiétudes de M. Trigant-Gautier, ex-maire. Cette commune me donne plus de travail que le tiers de mon arrondissement. Les plus petites choses comme les plus importantes occasionnent une instruction aussi multipliée que les motifs en sont pitoyables...*

Il faut attendre la Monarchie de Juillet et un nouveau personnel administratif pour que Trigant-Gautier soit entendu et son point de vue partagé par les nouvelles municipalités.



Autorisation royale pour l'acquisition d'un site remarquable !

Nous sommes déjà en 1835. Trigant-Gautier fait à nouveau partie du conseil municipal présidé par un maire très entreprenant. Fellonneau, riche meunier, habitant au moulin. Ne vient-il pas de décider et de financer la construction du pont en bois, *libre de péage*, qui permet de traverser la Dronne ? Lors de la session du mois de novembre 1835, le nouveau maire prend la parole : *Depuis longtemps le besoin d'une promenade publique se fait sentir à La Roche-Chalais. Jusqu'à ce jour, les revenus avaient de la peine à être suffisants pour faire face aux dépenses nécessaires et urgentes. Le moment est venu, surtout par la sévère économie de mon prédécesseur,¹ de pouvoir réaliser le vœu de toute la population. J'ai dû en conséquence demander au propriétaire du seul lieu qui peut convenir pour cet objet, s'il était dans l'intention de vendre à la commune le terrain appelé la Terrasse. Comme il m'a répondu affirmativement et qu'il m'a dit l'avoir conservé que pour cet objet, je vous prie de m'autoriser à nommer un expert pour défendre les intérêts de la commune après que j'aurai obtenu une déclaration de M^r Dufour² par laquelle il déclare vendre à la commune au prix de l'estimation qui sera faite par le dit expert et celui de son choix. Le Conseil municipal après avoir entendu le rapport du maire l'autorise à entreprendre les démarches... pourvu toutefois que l'achat ne dépasse pas la somme de mil quatre-vingt francs. L'affaire est d'autant plus intéressante pour la commune que Dufour accepte de céder, en plus de la Terrasse, les droits qu'il prétend avoir sur les deux petites places situées au sud et au nord de l'église.*

Cependant, à cette époque, les choses ne sont pas si faciles. Tout le monde est d'accord pour que la commune acquière le terrain *qui a été reconnu nécessaire pour établir des promenades* mais il faut l'autorisation du Roi³ !

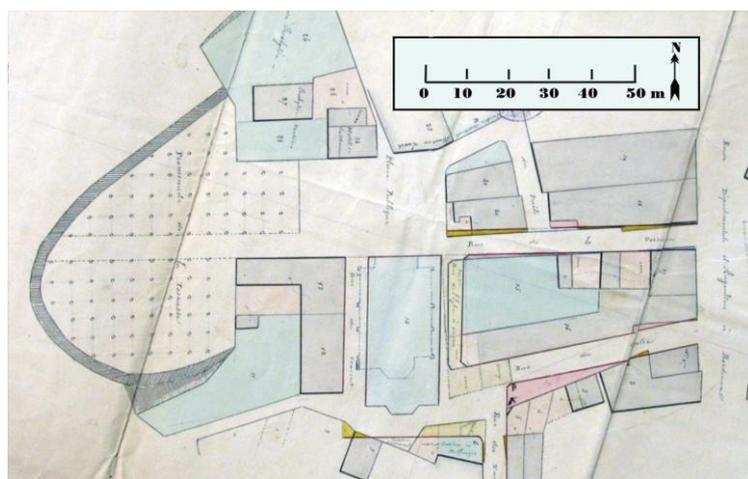
Elle arrive enfin le 30 mai 1836.

Le conseil municipal charge le maire de remercier Duffour... ainsi que Galaup qui prétend lui aussi avoir les mêmes droits que Dufour sur les petites places.

La somme de 1080 F est payable en 3 ans. Le maire a fait ses comptes *considérant le revenu de la commune sur 3 ans, toutes les dépenses ordinaires payées*, le revenu de la commune *s'élève à une somme bien plus considérable que les onze cents soixante dix francs formant la dépense totale.*

On sait que Fellonneau en construisant le pont en bois malgré l'avis défavorable des Autorités supérieures, perd son écharpe de maire dès 1837. François Peyre lui succède provisoirement. Le 31 juillet 1840 il est confirmé dans ses fonctions de maire avec... Dufour comme adjoint. Dès le 2 août, le conseil municipal vote 45 F *pour diverses dépenses faites aux Promenades* : 10 bancs et plantation d'arbres tuteurés avec des *vimes*⁴, dépenses qui avaient été engagées par l'ancienne équipe municipale.

Lors de l'élaboration du plan d'alignement des places et des rues de 1857, l'aménagement *des Promenades*, devient encore plus évident afin de mettre en valeur les abords de l'église paroissiale. Lors d'une séance extraordinaire d'avril 1862 le maire, Hérier-Fonclaire, propose *la rectification de l'alignement de la Place de la Terrasse.*



La Terrasse aménagée face à la nouvelle église, à la mairie et au presbytère

La terrasse sera reculée jusqu'à la rue de l'Église vers l'est, rue qui sera prolongée jusqu'à la Rue du Puits du Château. Ainsi *les abords de l'église* seront dégagés ainsi que *l'avenue de la mairie et du presbytère* qui vont se construire sur cet emplacement. L'agrandissement se fera d'autant plus vite qu'à la session d'août 1862, le sieur Bouton cède gratuitement le terrain nécessaire à l'agrandissement de la Promenade de la Terrasse.

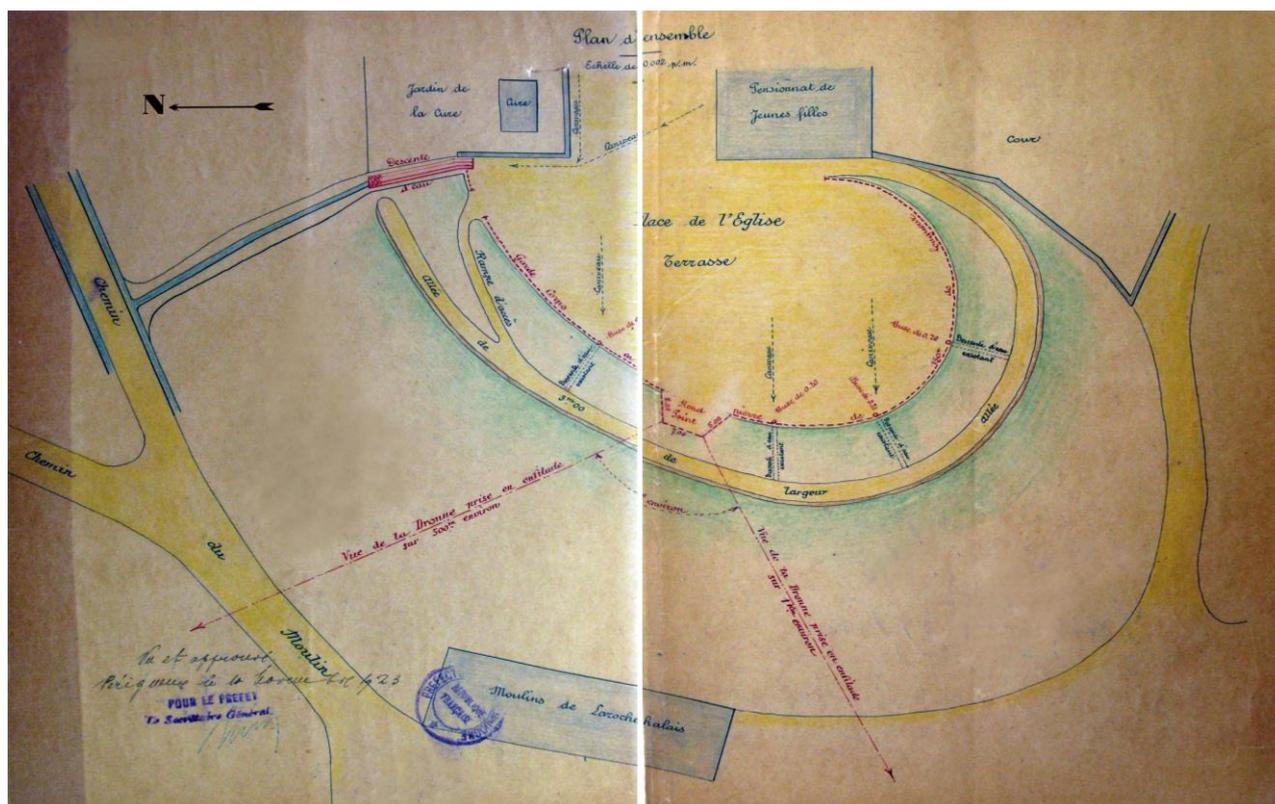
Plan de 1867 : construction d'une nouvelle église, aménagement des alentours. On a matérialisé la plantation réalisée sur la Terrasse en 1840.

- 1 Il s'agit d'Alexandre Peyre.
- 2 Pierre Dufour dit *neveu* était propriétaire du terrain comme *cessionnaire de M. Latour du Pin*, fils du dernier seigneur et propriétaire du château.
- 3 Voir à ce sujet la chronique du bulletin n° 28 au sujet de l'acquisition des parcelles de la Terrasse.
- 4 Lien d'osier, terme local.

En 1866 la municipalité vote des crédits pour établir des caniveaux pour conduire les eaux qui y passent. Le premier aménagement de cette promenade figure sur le plan dressé en 1867 lorsque la municipalité fait construire la mairie et le presbytère⁵.

Le grand réaménagement de 1923/1924

La terrasse, propriété communale était bordée de talus appartenant à deux propriétaires .En 1899, *les lignes divisaires de ces trois propriétés n'étant pas nettement déterminées, il a été décidé d'un commun accord entre les parties de procéder à leur division à l'aide d'un bornage...* La commune fera l'acquisition des talus et en 1922 un aménagement nouveau et d'importance est mis en chantier par Cheylud, maire depuis 1919. On fait appel à un architecte, Cavalier, qui va créer une *Promenade publique* comme il est dit dans l'autorisation royale de 1836. En plus de la Terrasse, des sentiers seront aménagés dans les talus.



Rapport de l'architecte :

La Terrasse de la place de l'église de Larochechalais constitue un panorama splendide. Cette terrasse, d'un pourtour de 150 m de longueur, domine de 30 m environ la vallée de la Dronne. Le moulin de Larochechalais est situé au pied de cette terrasse et le barrage du moulin se trouve vers le sommet de l'angle droit de la rivière dont les deux côtés forment deux très jolies échappées

Comme le montre le plan d'ensemble, il existe une plate forme ou allée de 3 m de largeur, à une dizaine de mètres en contrebas de la terrasse qui la contourne sur toute sa longueur.

La commune a donc le plus grand intérêt à conserver ce beau point de vue en bon état et à le décorer autant que faire se peut, tout en assurant la sécurité publique. Les talus en terre de cette terrasse sont en effet inclinés à 45° environ et sont dangereux car ils ne sont pas préservés par un garde corps. Ils sont herbeux et glissants lorsqu'ils sont mouillés et un enfant – même une personne un peu nigaude pourrait y faire des chutes dangereuses.

C'est pour remédier à cette situation défectueuse que la commune a décidé d'entourer la terrasse d'un garde corps en pierre qui assurera d'abord la sécurité et ensuite ce garde corps sera décoratif tout en étant simple car il sera composé de balustrades en pierre...

5 Voir Info'3 n° 17

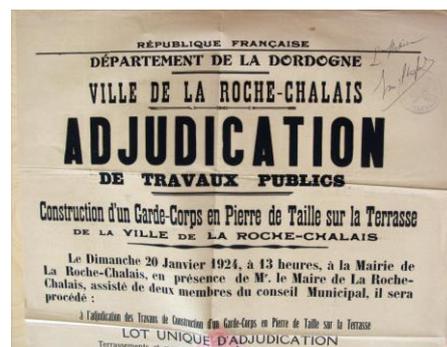
Vers la partie centrale de la terrasse, il sera fait un rond point de 7,50 m de largeur qui avancera de 5 m sur la crête de façon à pouvoir admirer facilement le panorama des deux bras de la rivière dont il est parlé ci-dessus.

En plus du garde corps, il a été prévu une descente d'eau en béton contre le jardin du presbytère. Cette descente d'eau se terminera par une partie horizontale et par des enrochements maintenus par des piquets qui briseront le courant. Les talus du jardin du presbytère seront reconstitués en gazon.

La dépense totale est de 28350 F qui devra faire l'objet d'une adjudication dans les formes habituelles.

L'agent voyer chargé d'examiner le projet y apporte de nombreuses modifications notamment pour l'écoulement des eaux et l'aspect de la balustrade qu'il juge légère. Le 14 juin, il conclut : *le projet ne pourra être adopté qu'après avoir été revu en tenant compte des observations...* L'architecte revoit sa copie mais justifie surtout ses choix ce qui ne satisfait pas la Commission des Bâtiments civils.

Dans son rapport du 13 septembre 1923, l'agent voyer en chef, membre de la Commission reprend la plupart des observations faites au mois de juin et que l'architecte n'a pas observées, notamment sur l'esthétique de la balustrade et l'écoulement des eaux. Il conclue : *sous le bénéfice de ces nouvelles observations, le projet peut-être adopté.* Finalement le projet est adopté par le préfet le 10 novembre 1923. Les travaux sont mis en adjudication le 20 janvier 1924 en un lot unique, *terrassement et maçonnerie*, pour la somme de 27700 F. Cinq entreprises soumissionnent. Avec un rabais de 7%, c'est l'entreprise Déramé, de La Roche-Chalais, qui emporte l'adjudication. Les travaux vont donc coûter 24439,27 F à la commune.



Plantation

Par une délibération datée du 24 août 1924, la commune confie à M. Dezerot, horticulteur demeurant à Ribérac, l'aménagement d'un jardin et du chemin de ronde sur le penchant de la terrasse. L'horticulteur fournira 472 arbustes d'essence différentes, c'est-à-dire variées, à les planter, toutes manipulations à sa charge. Il s'engage à semer du gazon sur toutes les parties non plantées d'arbustes. L'horticulteur garantit une bonne prise et s'engage, s'il y a lieu, à les remplacer.

Tracé du jardin, aménagement du chemin, plantation pour 1000 F ; 472 arbustes pour 2832 F ; engazonnement 168 F : total 4000 F. Le devis est signé le 27 décembre 1924



LA ROCHE-CHALAIS (Dordogne). - Une Allée de la Terrasse

Cette carte postale est datée du 13 mars 1913.

La carte postale ci-contre est datée, elle du 18 mars 1947.

L'expéditeur l'a annotée. Il a notamment pointé "les débris d'un ormeau séculaire dont les frères ornaient jadis la terrasse". Au verso il précise : "ils ont été remplacés maintenant par des érables qui n'ont pas l'air de s'y plaire".



Récemment encore la municipalité a engagé des travaux d'entretien et de réhabilitation pour ce site exceptionnel qui fait la réputation de notre commune. Des panneaux permettent de lire le paysage et de s'orienter face à la Saintonge si proche et si lointaine aussi.

Maurice Biret octobre 2017